

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**LA WILAYA DE JIJEL**

**DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS**

**NIF : 0013.1801.90073.52**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire N° 23/2026**  
**Concours national restreint en architecture N° 71/2025**

Conformément aux dispositions des articles **65** et **82** du décret présidentiel N° **15-247** du **16/09/2015**, portant réglementation des marchés publics et délégation des sévices publics , la Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Jijel informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à un avis d'un Concours national restreint en architecture N° **71/2025** paru dans la presse en date du : **22/12/2025** relatif à au projet : **Etude et suivi pour la réalisation d'une polyclinique au niveau du nouveau Pôle Urbain Bazoul, commune de Taher, Wilaya de Jijel ( cités d'habitat intégrées 2026)**, Qu'après jugement des offres le projet est attribué provisoirement comme suit :

<b>BET</b>	<b>NIF</b>	<b>Montant</b>	<b>Délai</b>	<b>Note</b>	<b>Obs.</b>
<b>BET Mila</b>	<b>099943032234855</b>	<b>14.160.000,00 DA</b>	<b>Etude : 03 mois</b> <b>Suivi : 10 mois</b>	<b>74.57</b>	<b>Mieux disant</b>

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya de Jijel dans un délai de (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse nationale ou dans le « BOMOP ».si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos , la date limite pour introduire un recours est prolongée au jour valable suivant.

Les soumissionnaires intéressés, sont invités à se rapprocher de nos services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de publication de l'attribution provisoire du marché, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières et pour leur communiquer les résultats par écrit.